

Avis de constitution

SOCIETE « KONE ISSOUF TRANSPORT DE NIAKARA » en abrégé « K.I.T.N »

Siège Niankaramadougou, NIAKARAMANDOUGOU  
RTI, Lot 435, Ilot 226

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/12/2023, et enregistrés au CEPICI le 15/12/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KONE ISSOUF TRANSPORT DE NIAKARA » en abrégé « K.I.T.N »

Objet :

- Le transport public de personnes et de marchandises
- Achat et commercialisation de produits agricoles
- La construction sur tous terrains nus acquis de logements ou autres bâtiments autorisés par la loi ;
- Pièces de rechanges automobiles
- Divers prestations et services

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Niankaramadougou,  
RTI, Lot 435, Ilot 226

NIAKARAMANDOUGOU

Dirigeant(s) M KONE ISSOUFOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-KLA-2024-B-00003 du 27/02/2024 au Tribunal  
du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC /2024 du 27/02/2024

